

République Française
Département ESSONNE
Commune de Champmotteux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2024

Référence
031-2024

Objet de la délibération
Demande d'aide communautaire pour la matérialisation de places de stationnement auprès de la CAESE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	8

Date de la convocation
20/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 27 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Absent(s) : Mmes : MAGUER Cécile, PONTET Christelle

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération : Demande d'aide communautaire pour la matérialisation de places de stationnement auprès de la CAESE

VU la délibération CA-DEL-2024-008 DE en date du 5 février 2024, le Conseil communautaire de la CAESE a entériné le montant des aides communautaires 2024,

VU que sont éligibles tous les projets présentés par une commune au titre de ses compétences,

Considérant que les dossiers seront soumis, pour approbation, au bureau communautaire,

Monsieur le maire indique que le stationnement non autorisé dans la rue du Couvent pose un problème de circulation notamment aux engins agricoles. Afin de pallier aux difficultés de circulation dans cette rue, il est présenté un plan de 10 places de stationnement matérialisées,

Monsieur le maire énonce que cette opération d'un montant de 980,00 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide communautaire de la CAESE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération :	980,00 €
Aide CAESE (50%) :	490,00 €
Auto-financement	490,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- * approuve l'opération de marquage de places de stationnement,
- * décide de solliciter auprès de la CAESE, une aide communautaire à hauteur de 50% du montant HT,
- * autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la CAESE et tous



documents s'y rapportant,

* s'engage à ne pas réaliser l'opération avant l'obtention de l'aide communautaire, et à réaliser celle-ci dans un délai de deux ans selon le règlement des aides communautaires.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance
Vanessa BOUR

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de
l'Essonne

Publication ou notification du :
03/12/2024



République Française
Département ESSONNE
Commune de Champmotteux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2024

Référence
032-2024

Objet de la délibération
Demande d'aide communautaire pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur auprès de la CAESE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	8

Date de la convocation
20/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 27 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Absent(s) : Mmes : MAGUER Cécile, PONTET Christelle

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération : Demande d'aide communautaire pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur auprès de la CAESE

VU la délibération CA-DEL-2024-008 DE en date du 5 février 2024, le Conseil communautaire de la CAESE a entériné le montant des aides communautaires 2024,

VU que sont éligibles tous les projets présentés par une commune au titre de ses compétences,

Considérant que les dossiers seront soumis, pour approbation, au bureau communautaire,

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'achat d'un vidéoprojecteur mobile avec support. Cette acquisition d'un montant de 957,64 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide communautaire de la CAESE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération :	957,64 €
Aide CAESE (50%) :	478,82 €
Auto-financement	478,82 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- * approuve l'acquisition d'un vidéoprojecteur mobile avec support.
- * décide de solliciter auprès de la CAESE, une aide communautaire à hauteur de 50% du montant HT,
- * autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la CAESE et tous documents s'y rapportant,
- * s'engage à ne pas réaliser l'opération avant l'obtention de l'aide



communautaire, et à réaliser celle-ci dans un délai de deux ans selon le règlement des aides communautaires.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance
Vanessa BOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de l'Essonne

Et

Publication ou notification du :
03/12/2024

République Française
Département ESSONNE
Commune de Champmotteux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2024

Référence
033-2024

Objet de la délibération
Désignation d'un représentant délégué et représentant suppléant au sein du SMOYS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	8

Date de la convocation
20/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 27 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Absent(s) : Mmes : MAGUER Cécile, PONTET Christelle

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération : Désignation d'un représentant délégué et représentant suppléant au sein du SMOYS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024 portant adhésion de trente-neuf communes et de la communauté du Dourdannais en Hurepoix pour la commune de Dourdan au SMOYS au titres des compétences en matière de distribution de gaz et/ou d'infrastructures de recharges des véhicules électriques (IRVE),

Vu les statuts du SMOYS et notamment le chapitre n°3-article 9-9.1,

Vu la délibération n° 014-2024 du 05 avril 2024 portant adhésion de la commune de Champmotteux au SMOYS au titre de la compétence "Mobilité électrique",

Considérant qu'en qualité d'adhérent, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SMOYS,

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations,

Considérant l'appel à candidatures et le déroulement du scrutin,

Le Conseil municipal décide de :

- **ÉLIRE** les délégués suivants au sein du SMOYS

TITULAIRE : M. DESNOUE Jérôme
SUPPLÉANT : M. MOREAU Michaël

- **DIT** que cette délibération sera transmise au Président du SMOYS.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de
l'Essonne
Et

Publication ou notification du :
03/12/2024

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme DESNOUE



La secrétaire de séance
Vanessa BOUR

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le



ID : 091-219101375-20241127-033_2024-DE

République Française
Département ESSONNE
Commune de Champmotteux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2024

Référence
034-2024

Objet de la délibération
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein des Missions Locales

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	8

Date de la convocation
20/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 27 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël

Absent(s) : Mmes : MAGUER Cécile, PONTET Christelle

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein des Missions Locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) a décidé d'adhérer aux missions locales du Sud-Essonne et des 3 Vallées, pour le compte de ses communes membres,

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations,

Considérant l'appel à candidatures et le déroulement du scrutin,

Le Conseil municipal décide de :

- ÉLIRE les délégués suivants au sein de la mission locale Sud Essonne

TITULAIRE : M. DESNOUE Jérôme
SUPPLÉANT : Mme LEDINSKI Marine

- DIT que cette délibération sera transmise au Président de la CAESE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance
Vanessa BOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de l'Essonne

Et

Publication ou notification du :
03/12/2024



